

Compte tenu des sujets d'intérêt général développés dans ce numéro 12, il a été décidé de diffuser largement cette lettre auprès des habitants des cinq cantons: Avranches, Brécey, Juvigny, Saint-Pois, Sourdeval.

N° 12

La lettre des adhérents

Lutte contre le projet de C E T de Brécey, commune de Cuves

Objectifs affirmés de B A

Libérer le débat C E T du carcan étroitement local dans lequel les promoteurs et leurs puissants alliés politiques étaient sûr de pouvoir le maintenir enfermé:

* Parce que forts du soutien des médias, priés de mobiliser leurs talents rédactionnels pour réduire, contre toute vraisemblance, l'enjeu du débat à un banal mécontentement de riverains, à une mini-guerre civile locale à Cuves, bref à un clochernerle local.

A noter que le journal Ouest-France, rédaction d'Avranches, s'engagera si loin et si grossièrement dans cette présentation tendancieuse qu'il y perdra définitivement sa crédibilité, (*voir revue de presse jointe*).

* Parce qu'assuré que le rôle déterminant de la Conseillère et Mentor de l'Association de Sauvegarde de Cuves conduirait évidemment son Président à circonscrire la lutte à une bataille strictement technique et administrative, limitée à la localité.

C'est pourquoi B A.

* A voulu donner au débat une visibilité départementale en mobilisant directement les habitants de la Vallée de la Sée pour qu'ils contraignent leurs élus à s'engager à leur côté.

* A souhaité le hisser au niveau qui est évidemment le sien, le **niveau politique**: politique de l'eau, politique départementale de l'environnement, (*pêche, faune, flore, patrimoine*), politique départementale des **routes et transports routiers**, politique départementale du traitement des **déchets ultimes**, politique **agricole**, (*maintien du potentiel cultivable et du nombre d'exploitations*).

Moyens de la lutte menée par B. A. depuis plus d'un an:

* Information directe des habitants de la Vallée de la Sée par circulaires remises à leur domicile, précisant l'importance réelle des enjeux.

* Lettres ouvertes aux élus de la Vallée avec diffusion générale à la population.

* Dossiers d'analyse adressés aux 52 Conseillers Généraux du département de la Manche.

* Prises de parole lors des rassemblements d'élus, (*Banquets, Cérémonies.....*).

Les résultats, testés le samedi 24 septembre 2005 à Cuves.

Le test de l'efficacité des moyens de B A dans ce combat a été effectué "*scientifiquement*" lors de la manifestation du 24 septembre.

Le test est brillamment réussi

Habitants de la Vallée de la Sée des Cantons d'Avranches, Brécey, Juvigny, Saint-Pois, Sourdeval

Le projet du C.E.T. du canton de Brécey, Commune de Cuves vous concerne:

C'est la Sée qui est agressée par ce monstre de **75 000 tonnes/an** de **déchets ménagers**, de **35 000 tonnes/an** de **déchets industriels**, soit en 20 ans plus de **2 millions de tonnes** enfouies, au bord de la Sée, sur un sol en granit micro-failles, par nature poreux. C'est tout le tourisme de la vallée de la Sée qui est mis en cause par un défilé de **160 camions / jour**, 300 fois par an et pendant 20 ans

C'est la **ressource en eau de toute la vallée** qui est mise en cause, c'est le coeur du réseau hydrologique d'alimentation en eau qui est menacé.

Habitants de la Sée, défendez-vous

venez nombreux au rassemblement

SAMEDI 24 SEPTEMBRE - 14 H 30

Place de la Mairie - Cuves

Organisé par l'Association pour la sauvegarde du cadre de vie et du développement durable de la commune de Cuves et de la vallée de la Sée.

Nous serons encore plus nombreux que le 16 avril pour montrer notre détermination et notre opposition résolue à ce projet néfaste pour la vallée de la Sée.

Manifestation du 16 avril



Guénhaël Huet est opposé au projet "un lieu mal choisi"

Le maire et conseiller général d'Avranches était à la manifestation des riverains, opposés au projet de centre d'enfouissement. "Je suis opposé au centre d'enfouissement technique pour deux raisons. La première est que le lieu retenu est mal choisi et situé beaucoup trop près de la Sée. Les terrains ne présentent pas de garanties fiables. Secundo, l'approvisionnement en eau d'Avranches dépend déjà maintenant et à l'avenir de la qualité de l'eau de la Sée

dans le cadre d'une interconnexion avec Granville. Le projet de centre d'enfouissement de Saint-Georges-de-Rouelley présente plus de garantie et il est porté par des collectivités locales.

Je préfère qu'il y ait dans un projet, toujours une séparation entre le public et le privé. Je trouve tout à fait normal de mettre ses actes en adéquation avec ses paroles."

Le 24 septembre, les habitants de la Vallée de la Sée se sont mis en mouvement:

520 signataires du registre de la pétition, plus de **600 manifestants** n'ont pas hésité à se rendre en voiture, le week-end jusqu'à Cuves que certains d'ailleurs ne connaissaient guère que par la fâcheuse association, du nom de Cuves à ce projet devenu tristement célèbre, (*N.B.: Cuves 380 habitants ne dispose au mieux, que d'un potentiel d'une cinquantaine de manifestants*).

Le 24 septembre, les **élus** des cinq cantons ont passé "*l'épreuve de vérité*". Fini les petites phrases, les pseudo-déclarations, les confidences colportées, les courriers de complaisance, **fini de finasser**, le 24 septembre, il fallait passer "*au détecteur des mensonges*", **être présent, pour un élu**, c'était afficher solennellement sa **volonté de lutter** avec tous les pouvoirs conférés par son mandat contre le projet rejeté par les habitants de la Vallée.

Etre absent, c'était être contraint d'**avouer spectaculairement le contraire**

Etaients présents:

* **Le tout Avranches avec les ténors du Conseil Municipal** et la prise de position écrite du Maire Conseiller Général et Vice-Président du Conseil Général, annonçant qu'au nom de la ville d'Avranches, **il saisissait le préfet par écrit !**

Le courrier de Guenhaël Huet, par sa précision politique et administrative, suffit à lui seul à discréditer les lettres d'excuses sibyllines et complaisamment rédigées par les absents.

* **Le Maire de Saint-Pois** et de nombreux élus, maires et conseillers municipaux de ce canton.

* **Le Président de la Communauté de Communes de Juvigny le Tertre** et de nombreux élus du Canton.

* De très nombreux élus du canton de Brécey.

* Des élus du Canton de Sourdeval.

Etaients absents

Ceux qui n'étaient pas présents ! Les absences les plus remarquées étant celles :

* du **Maire de Brécey**, Président de la Communauté de Communes du canton de Brécey, Conseiller Général du canton de Brécey, Vice-Président du Conseil Général.

L'absence "**physique**" de **Bernard Tréhet** est d'ailleurs soulignée, par lui-même et par courrier comme "**une volonté d'absence politique**". S'il ose y prétendre qu'il est contre le projet, il affirme en même temps qu'il est "**empêché**" de lutter contre ce projet, car "**la désunion entraine l'immobilisme**" (sic). C'est affirmer qu'il se refuse à utiliser les pouvoirs politiques et administratifs que lui confèrent ces nombreux mandats pour combattre un sujet qu'il considère lui-même "**comme brûlant**". Le triple élu de Brécey revendique le droit d'être **simple spectateur** du débat le plus important qui ait jamais agité le canton et dont l'issue conditionne pour au **minimum un demi siècle son avenir**. C'est bien sûr une démission de fait dont chacun sait maintenant à ce jour ce qu'elle doit à la duplicité.

* du **Député de la circonscription**, Président du Pays de la Baie, Président de la Communauté de Communes d'Avranches.

Cette absence était d'ailleurs malheureusement "**attendue**". En effet les seuls mots importants jamais prononcés par le triple élu de la circonscription sur le sujet du **C E T** de Cuves/ Brécey l'ont été à Coulouvray-Boisbenâtre lors d'une remise de médailles: "*Le canton de Brécey aborde avec beaucoup de prudence le projet de C E T de Cuves. Je me trouve sans aucune arrière pensée aux côtés de Bernard Tréhet.....*"

Perspectives d'avenir:

La situation est désormais clairement décantée. Le rapport des forces en présence est enfin clair.

D'un côté, les habitants de la Vallée de la Sée, soutenus par la **grande majorité de leurs élus fédérés** par le Maire, Conseiller Général d'Avranches, Vice-Président du Conseil général.

De l'autre, les **promoteurs** très introduits dans les **services préfectoraux** et soutenus par les **grands absents** politique du 24 septembre.

Le combat peut désormais être gagné puisque la vallée de la Sée dispose désormais dans la lutte anti C E T d'une puissante représentation politique.
Il le sera si les **électeurs** de la Vallée de la Sée se mobilisent plus encore pour appuyer la démarche des élus qui ont décidé conformément au mandat qui leur a été confié de **respecter** leurs électeurs.

8 octobre 2005 -

Cause ou coïncidence du succès de la manifestation du 24 septembre, la politique départementale pour le traitement des déchets ultimes est enfin relancée.

Les demandes d'ouverture de centres d'enfouissement exprimées par les promoteurs privés du C E T de Cuves / Brécey et du C E T Isigny II interviennent au moment même où le département s'engage enfin résolument dans une **politique volontariste** de traitement des déchets ultimes.. Nous notons que le Conseil Général apporte son plus ferme soutien au projet d'ouverture d'un C E T à Saint-Georges-de-Rouelley, auquel il apporte un financement important pour l'achat des 60 hectares nécessaires au futur C E T .

"L'étude aboutira en février / mars (.....) La D D A S est pour l'instant favorable (...). Ce site qui fait l'objet localement d'une large acceptation sociétale (...) doit permettre de répondre à l'ensemble des problèmes d'ordures ménagères du Sud-Manche....."
(Jean Bizet, Ouest-France du 8-10-2005, compte rendu de la session plénière du Conseil Général).

B.A. dès lors se permet d'affirmer que:

"Dans ces conditions, si les autorisations d'exploitation du C E T de Cuves comme de celui d'Isigny devaient être malgré tout accordées, alors ces décisions ne manqueraient pas d'être perçues comme un désaveu de l'action menée par le département pour résoudre harmonieusement la question du traitement des déchets".

Et parlant d'avenir, d'ajouter:

"Sans plus attendre pour n'être plus jamais confronté à la nécessité d'adopter, dans l'urgence, des projets écologiquement dangereux, il convient que le Conseil Général définisse un **plan de traitement des déchets**, qui s'attache à examiner toutes les techniques utilisables: enfouissement, incinération, bio-dégradation, et les sites les plus adaptés".

B.A. - Bilan et perspectives d'avenir.

B.A. devient "**Bocage Avenir**". Créée en 2000, l'association **B A** n'a cessé de se développer grâce à sa participation directe ou indirecte à tous les combats politiques: Municipales 2001, Législatives 2002, Cantonales 2004, ainsi que dans ses luttes d'intérêt public: Tarification des Maisons de Retraite de la Manche, 2002, Traitement des déchets ultimes 2005, comme prochain combat le passage de la ligne à T H T .

A l'origine, essentiellement implantée sur le canton de Brécey et donc celui d'Avranches, (*les Brécéens ont deux coeurs: leur ville et Avranches*), elle s'est progressivement mais solidement développée vers les cantons de Juvigny, Saint-Pois et Sourdeval.

Le Sud Manche constitue aujourd'hui le champ de visibilité de **B A** en même temps que l'espace de son action. Ses publications nombreuses et largement diffusées sont les outils essentiels de ses interventions.

B A n'est pas un parti politique. C'est un mouvement citoyen qui a vocation à traiter de tous les sujets susceptibles de faire vivre une authentique démocratie.

Le programme "*citoyen*" de **B A** sera l'objet de la prochaine **lettre des adhérents n°13**.

Pour nos combats futurs il est nécessaire que nous soyons encore plus nombreux, nous vous demandons de faire circuler cette lettre dans le bocage en assurant les personnes intéressées par notre action de la confidentialité la plus totale, s'ils le souhaitent.

Pour rejoindre **B A** il suffit de contacter son Président:

Yves Mancel, 2, La Bleutière - BRECEY - 50370 - qui s'engage à respecter l'anonymat le plus strict des nouveaux adhérents.

La lettre des Adhérents

Complément à cette dernière lettre - 6 juin 2006

8 octobre 2005 - 6 février 2006

Par lettre ouverte et par voie de presse **BA** saisit les Présidents des Communautés de Communes de Ducey, La Haye-Pesnel, Sartilly, Saint-James, Villedieu-les-Poêles.

Le 6 février 2006, Michel Thoury, Maire, Président de la Communauté de Commune de Saint-James, Conseiller Régional, se faisant le porte parole des personnalités interpellées précise au Président de **BA** dans un courrier très argumenté:

"...que le CET de Cuves / Brécey ne constitue en aucune façon la réponse à une demande pressante qui aurait été exprimée par les collectivités locales, comme osent le prétendre induement les promoteurs du projet.

"...que les propos de Monsieur Herbin, (Directeur Général de la SAS, future société d'exploitation du CET), ne reflètent pas correctement la position des collectivités....."

Les promoteurs font une utilisation tendancieuse, pour tout dire **malhonnête** des courriers d'intention qu'ils ont sollicités auprès des Collectivités.



Saint-James, le 6 février 2006

Monsieur Yves MANCEL
Bocage Avenir
2, la Bleutière
56330 BRECEY

Objet : Projet de CET à Cuves

Monsieur, *Yves*

Suite à votre courrier du 1^{er} février, je souhaite naturellement clarifier ma position en tant que Président de la Communauté de Communes de Saint-James sur le traitement des déchets.

C'est pourquoi lorsque j'ai reçu le directeur de la « SAS des Champs Jouaù », je lui ai rappelé qu'en tant que Président de la Communauté de Communes et de la CLE du SAGE de la Sée, son projet ne nous intéresserait que si et seulement si tout est fait pour une intégration la plus harmonieuse dans l'environnement et qu'aucune pollution du milieu naturel puisse se produire. La lettre que j'ai envoyée précisait parfaitement ces conditions et n'était en aucun cas, un blanc-seing pour une future collaboration entre la collectivité et cette société.

Vous comprendrez Monsieur que je ne souhaite pas faire publier de démenti dans la presse même si les propos de Monsieur Herbin ne reflétaient pas correctement la position de la collectivité, car je souhaite que si un débat autour de ce projet soit organisé pour que les services de l'Etat puissent évaluer sereinement la pertinence de celui-ci.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel THOURY
Président de la Communauté de Communes

Villedieu-les-Poêles

Quest-France
Lundi 6 février 2006



Stockage des déchets à Cuves : quel avis ?

Désavoué par les conseillers municipaux et les délégués des communautés de communes des cinq cantons de la vallée de la Sée, le projet de CET (Centre d'enfouissement technique) de Cuves vient d'arriver sur le bureau de la communauté de communes de Villedieu.

Dans un courrier signé d'Yves Mancel, président de l'association Bocage avenir hostile à ce projet (courrier également adressé à tous les maires et largement diffusé sur Villedieu), l'association s'étonne que « la communauté de com-

munes de Villedieu n'ait pris à ce jour aucune position sur ce sujet sachant qu'elle est pourtant très concernée par cette affaire. » L'association rappelle, en effet, que « l'enfouissement projeté est situé en plein cœur du réseau d'alimentation en eau potable qui fournit actuellement une part non négligeable des besoins en eau de la région, de la vallée de la Sée, mais également de Villedieu et de sa communauté de communes ».

Yves Mancel espère que le conseil de communauté s'exprimera sur ce sujet et qu'un débat démocratique sera ouvert.

17 février 2006

L'unanimité des élus municipaux, cantonaux, départementaux est enfin réalisée. Mieux, cette unanimité est solennellement et médiatiquement exprimée, elle est claire et sans ambiguïté.

Des déchets à Cuves : l'avis des conseillers généraux et des parlementaires
« Si l'État dit oui, c'est incohérent »

Quest-France
Vendredi 17 février 2006



René André, député.



Guénhaël Huet, conseiller général maire d'Avranches.



Jean Bizet, sénateur.



Bernard Tréhet, conseiller général maire de Brécey.

20 mai 2006 - Le défilé de la victoire ?

Les habitants de la Vallée se sont rassemblés, pour la troisième fois, preuve éclatante de l'intensité de la mobilisation anti-CET, le Sud-Manche est par tradition peu enclin à manifester.

Le noyau dur des forces fédérées, (photographies ci-dessous) s'est retrouvé pour évaluer le chemin parcouru et commenter celui qui reste à accomplir.



Casimir Lechevalier : « En tant que président du syndicat d'eau, je ne serais pas digne d'être élu si je ne m'inquiète pas des conséquences d'un tel projet »



A la tête du cortège de la manifestation du 29 mai:

Guénhaël Huet, Maire d'Avranches, Vice-Président du Conseil Général, Yves Mancel, Président de Bocage Avenir, Casimir Lechevalier, Maire de Saint Pois, Madame Francine Aguiton, Marcel Lemarchant, Maire de Mesnil-Gilbert, ces derniers ayant ceint leur écharpe tricolore de maire.

Au 20 mai 2006, l'optimisme prévaut dans les commentaires et prévisions des anti-CET. En effet le projet semble définitivement disqualifié.

Politiquement, refus unanime de tous les élus, "...si l'Etat donne son feu vert, je considérerais cela comme une forme de provocation....", (Jean Bizet, Sénateur, Ouest-France 17/02/06).

Sociétalement, rejet massif de la part de tous les habitants du Sud-Manche.

Juridiquement, vice majeur, quant au respect de la séparation des pouvoirs, confusion des intérêts publics et privés: le Maire de Cuves est juge et partie, vendeur des terres du CET et intéressé à la future société.

Techniquement, rapport négatif, sur le fond, de Madame l'Enquêtrice qui dresse dans son rapport une liste importante des problèmes non résolus posés par le choix du site pour cette implantation de 75 000 tonnes/an, à proximité du bourg de Cuves et de la Sée. Ces problèmes non résolus constituent autant de motifs pour rejeter le choix du site, au nom du respect du principe de précaution.

On peut se demander, après une lecture attentive du rapport qui est un un réquisitoire, par quel cheminement, en conclusion. Madame l'Enquêtrice estime "qu'elle ne dispose pas d'éléments décisifs pour rejeter le projet".

La décision appartient maintenant au Préfet de la Manche, représentant de l'Etat. Eclairé par les messages forts et unanimes des élus et des habitants de la Vallée, nous sommes persuadés qu'il prendra une décision juste et conforme à l'intérêt de la Région.

Informé de la dangerosité du projet au regard de l'alimentation en eau potable des 5 cantons, qui dépendent de la Sée pour leur alimentation en eau, il se rappellera le dicton de nos ancêtres: "on n'enterre pas ses ordures auprès de son puits".

16 juin 2006 - B A saisit le Premier Ministre et écrit au Préfet de la Manche.

A l'occasion de la venue de Monsieur de Villepin au Mont Saint-Michel, B A lui a transmis lors de la réception à l'hôtel Mercure, une "supplique respectueuse" d'intervention sur la question du C E T de Cuves. La pièce essentielle du dossier accompagnant cette demande est la lettre de B A à Monsieur le Préfet l'informant de manière très argumentée qu'il ne peut donner qu'une réponse de bons sens à la demande insensée des promoteurs, ce qu'il fera en refusant le projet.

Ci-dessous réception de Monsieur le Premier Ministre, B A remet sa "supplique"



Monsieur Dominique de Villepin
Premier Ministre

